

Article : L0100ACID1**Contenu : 25ml****Section 1 : identifiant de la substance/du mélange et de la société/entreprise****1.1 Identificateur de produit**

UFI: NES8-W0HG-P00R-J6PA

Nom du produit: Liquide de brasage 25ml

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Flux pour soudures

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur / distributeur :
PLEIN AIR INTERNATIONAL SRL
8/10 câble
41037 Cividale de Mirandola (MO)
Tél. : +39 0535 21334 (de 8,30 à 17,00)
Personne de contact chargée de la SDD :
Info@pleinaironline.it

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

NOM	NATION	TELEPHONE
French Poison and toxicovigilance Centre Network	FR	+ 33 3 83 85 21 92

Section 2 : identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 Corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

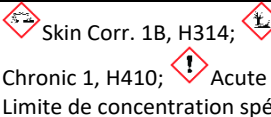
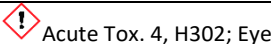
2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Section 3 : Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:			
CAS: 7646-85-7 EINECS: 231-592-0 Reg.nr.: 01-2119472431-44	chlorure de zinc	 Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	<10%
CAS: 12125-02-9 EINECS: 235-186-4 Reg.nr.: 01-2119487950-27	chlorure d'ammonium	 Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	<5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**Section 4 : Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Recourir à un traitement médical.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact.

Recourir à un traitement médical.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

SECTION 6 : Mesures en cas de libération accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Section 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec des métaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: 8 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**Section 8 : contrôles de l'exposition/protection personnelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
12125-02-9 chlorure d'ammonium	
VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 12.2019

les procédures de suivi actuellement recommandées selon 2020/878/EU n° 8.1.2 de l'UE:

12125-02-9 chlorure d'ammonium: OSHA ID188(E)

7646-85-7 chlorure de zinc: NIOSH 7300, 7301, 7303(E) "Zinc", OSHA, ID-121(E)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Retrait des fumées par des dispositifs d'aspiration appropriés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre B

Filtre P2

Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Section 9 : propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,18 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants:	
Eau:	87,2 %
VOC (CE)	0,00 %
Teneur en substances solides:	12,8 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant

Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz hydrochlorique (HCl)

Ammoniac

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD50	9.706-10.728 mg/kg (rat)
7 646-85-7 chlorure de zinc		
Oral	LD50	1.100-1.260 mg/kg (rat)
12125-02-9 chlorure d'ammonium		
Oral	LD50	1.650 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

Section 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

06 03 13*: sels solides et solutions contenant des métaux lourds

HP 8: Corrosif

HP 14: Écotoxique

emballages de vente:

15 01 02: emballages en matières plastiques

suremballage:

15 01 01: emballages en papier/carton

Emballages non nettoyés:

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

Section 14 : Renseignements sur le transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, IMDG, IATA

UN1840

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR

1840 CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION, DANGEREUX
POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG
IATA

ZINC CHLORIDE SOLUTION, MARINE POLLUTANT
ZINC CHLORIDE SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, IMDG



Classe
Étiquette
IATA

8 Matières corrosives.
8



Class
Label

8 Matières corrosives.
8

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant:

Le produit contient matières dangereuses pour
l'environnement : chlorure de zinc

Oui

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur Attention:

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

No EMS:

Segregation groups

Matières corrosives.

80

F-A,S-B

(SGG1) Acids, (SGG7) heavy metals and their salts (including
their organometallic compounds)

A

Stowage Category

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux
instruments de l'OMI

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

Quantités exceptées (EQ)

Non applicable.

Catégorie de transport

Code de restriction en tunnels

IMDG

Limited quantities (LQ)

Excepted quantities (EQ)

5L

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

3

E

5L

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

UN 1840 CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION, 8, III,

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

"Règlement type" de l'ONU:

Section 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 65**Directive 2011/65/UE** relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS** (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.**Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**Article 16 : Informations supplémentaires**

Les données sont déclarées sur la base de nos connaissances actuelles, mais ne représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et ne motivent pas une relation juridique du contrat.

Les travailleurs doivent être informés, formés et entraînés en fonction de leurs tâches spécifiques, selon les normes législatives. Vous trouverez ci-dessous les principales normes législatives et les règles techniques contenant des dispositions.

Contact technique : Bureau Technique**Abréviations et acronymes :**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Source de données :

Cette fiche de données de sécurité est basée sur les caractéristiques des composants/additifs, selon les informations fournies par les fournisseurs originaux.

Conseil professionnel de formation :

Offrez une formation adéquate aux opérateurs professionnels pour l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI), basée sur l'information contenu dans cette fiche de données de sécurité.

L'information contenue dans cet onglet ne concernent que le produit indiqué et ne s'appliquent pas si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres ou pour des usages différents de ceux attendus.

Les utilisateurs en aval et distributeurs destinataires de cet onglet doit préparer sa fiche de données de sécurité sur la base de scénarios et de l'information pertinente.